

l'archevêque de Lyon, Camille de Neufville, choisi pour arbitre.

Ce fut en 1659 que des habitants notables de la même ville se réunirent et résolurent d'établir une société de tireurs d'arquebuse. Ils choisirent pour lieu d'exercice un local situé le long du mur oriental, en dehors de la porte des Fayettes, à l'opposé de celui des Chevaliers de l'arc.

La fête se célébrait le second dimanche de mai. [l'ouverture du tir se faisait par un de Messieurs du corps de ville, et chaque chevalier passait à son rang, après avoir payé la somme de six livres. Le roi était seul exempt de cet impôt. On donnait ce titre au vainqueur, que l'on conduisait triomphalement à l'hôtel-de-ville, où sa dignité se proclamait en présence du maire et des echevins. Plusieurs chevaliers ont été rois deux années de suite, mais aucun n'a obtenu le titre d'empereur, qui se gagnait après trois royautés consécutives.

Le privilège d'un empereur était de jouir toute sa vie de l'exemption d'impôt attachée au titre de roi pendant l'année de sa royauté.

Les deux compagnies de l'arc et de l'arquebuse avaient leurs établissements le long du mur de la ville, à l'orient, en dehors de la porte des Fayettes qui n'existe plus, l'arc au nord, l'arquebuse au midi. On reconnaît encore quelques traces des murs, du côté du nord, et la maison basse que l'on rencontre au sommet de la montée a appartenu aux Chevaliers de l'arc. Au midi, les constructions ont envahi les anciennes murailles de la ville, et tout vestige de l'établissement des Chevaliers de l'arquebuse a disparu.

*Séance du 7 février 1862.*

M. Daresté fait hommage au nom de M. Dassier de Valenches, membre correspondant de l'Académie, d'une notice